

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 —
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 30 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin,	Express.
9 — 02 — —	Omnibus-Mixte.
1 — 52 — —	soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — —	Express.
7 — 18 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin,	Mixte.
8 — 25 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
11 — 54 — —	Omnibus-Mixte.
5 — 57 — —	soir, Omnibus.
10 — 34 — —	Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JATAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

La France, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, ne croit pas à la viabilité de la loi sur l'armée, et ne la regarde pas comme une loi organique. Sans la bataille de Sadowa, sans les événements qui ont fait apparaître l'unité italienne et l'unité allemande comme un péril éventuel pour la France, personne, d'après M. Cohen, n'eût songé à modifier la loi de 1852. Peut-être cet écrivain prend-il ses vœux pour une réalité. Quoiqu'il en soit, nous sommes de son avis lorsque, prévoyant le jour où les craintes de guerre s'évanouiront, il dit avec raison :

« Il est impossible que l'Europe reste, pendant des siècles un camp toujours prêt au combat et un champ de bataille toujours couvert de sang. La situation difficile où nous sommes est transitoire ; elle se dénouera ou par la diplomatie ou par le glaive ; mais elle ne peut tenir longtemps encore en suspens et en souffrance toutes les forces productives et tous les éléments civilisateurs des sociétés modernes.

Alors, les choses rentreront naturellement dans leur voie pacifique et régulière. On remaniera ces législations militaires que les événements justifient et imposent aujourd'hui et qui n'auront été qu'un effort du patriotisme en face de complications imprévues.

Ce qui se fait en ce moment ne peut pas durer. C'est un sacrifice passager qu'on demande au dévouement des populations, mais qui ne saurait survivre aux causes qui l'ont rendu nécessaire ; et, peut-être, par l'énergie

même avec laquelle le gouvernement le réclame et le pays l'accepte, ce sera plutôt une garantie du maintien de la paix qu'une préparation à la guerre ! »

La discussion du budget actif continue au Parlement de Florence sans incidents particulièrement intéressants et malgré les tentatives, demeurées sans résultat, de quelques députés qui se sont efforcés d'amener le gouvernement dans la voie des questions de politique extérieure. Au milieu d'un de ces essais, M. Crispi a exprimé la pensée que le gouvernement italien penche plutôt vers la France que vers l'Allemagne ; mais M. Menabrea n'a pas suivi l'orateur sur ce terrain.

Suivant l'*Esercito*, le général La Marmora serait prochainement appelé au commandement militaire de Naples.

Un télégramme de Florence annonce le départ du duc et de la duchesse d'Aoste pour Naples, et du prince Humbert pour Milan. Le bruit court que cette dispersion de la famille royale d'Italie serait le résultat d'une résolution récemment prise en conseil, à Florence. On aurait décidé que chacun des princes de la maison de Savoie fixerait sa résidence dans chacune des grandes villes du royaume. Il faut bien contenter ces anciennes capitales, qui ne peuvent se consoler d'être veuves de leur cour. Mais cette détermination, si elle a été prise, ne manque pas de gravité, car elle révèle la nécessité de prévenir une désaffection qui, sans doute, se manifestait.

Plusieurs brochures politiques sont, dit-on, à l'horizon. On parle d'une publication de ce genre, qui serait une réponse aux derniers documents produits par le général Menabrea, et dont l'auteur serait M. Rattazzi. Cette brochure paraîtrait en même temps à Florence, à Paris et à Londres.

La *Liberté* parle d'une certaine agitation populaire qui aurait recommencé à Florence et qui serait entretenue par des agents mazziniens.

A Sienne, d'après le journal que nous citons, il y aurait eu quelques troubles. Le roi serait résolu à tenter un coup d'Etat pour arrêter les menées révolutionnaires.

La liste civile du roi d'Italie a été réduite de 4 millions de francs pour l'année courante.

La *Gazette d'Italie* du 17 dément formellement les bruits qui avaient couru de l'existence d'une maladie épidémique dans l'armée française d'occupation.

On écrit de Civita-Vecchia à l'*Unita cattolica* : « Notre pro-ministre des armes, le général Kanzler, s'est rendu ici ces jours derniers. Il a eu de longues entrevues avec le général de Failly et a visité avec lui les fortifications de la place, le camp français et les positions des environs de la ville.

Il paraît certain que la garnison française de Corneto sera doublée et qu'on y enverra même de l'artillerie. En attendant, on continue de travailler aux fortifications nouvelles et

anciennes, et l'on remarque un mouvement insolite parmi tous les officiers français. »

L'ouverture des chambres suédoises a eu lieu vendredi.

Le discours du trône constate d'abord la bonne intelligence qui règne entre le gouvernement suédois et les puissances étrangères.

Mais en même temps il ajoute que l'empressement que mettent presque tous les Etats européens à augmenter leurs forces militaires impose à la Suède l'obligation de fortifier les ressources défensives du pays.

Le gouvernement se propose donc de présenter un plan pour la défense du pays, établi sur les bases suivantes : Obligation générale du service militaire, maintien de la répartition actuelle de l'armée et permanence des cadres. La fabrication des nouvelles armes perfectionnées sera exclusivement confiée à l'industrie indigène, laquelle suffira probablement à cette tâche.

Le gouvernement présentera un projet de loi concernant l'abolition de la contrainte par corps.

La situation financière de la Suède paraît satisfaisante, puisqu'elle permet de supprimer, à partir de 1869, l'impôt sur les armes. Les recettes de l'année seraient même bonnes, si la construction des chemins de fer n'avait exigé des sommes plus considérables que n'en avait fourni l'emprunt.

Des lettres du Sleswig annoncent qu'à la dernière revue des marins obligés au service de la Prusse, sur deux cent cinquante hommes il ne s'en est présenté que dix.

FEUILLETON.

LES REVANCHES DE L'AMOUR.

Par GEORGES BELL.

(Suite.)

III.

Ailleurs, la situation n'était pas meilleure que chez Mme de Lasplès.

De plus en plus convaincue que ce qui venait de lui arriver n'était que le présage et l'avant-coureur de malheurs plus grands encore, Lucie vivait dans une retraite, je devrais dire dans une solitude à peu près absolue. Plus de bals, plus de fêtes, plus de promenades ; le monde, son mari, son père lui-même, lui étaient devenus importuns. Elle, si folle et si riieuse jadis, était maintenant la plus sérieuse des femmes. Et pas un mot, pas une plainte pour expliquer ce subit changement de conduite. Elle passait de longues heures dans sa chambre de lit sans souffrir que qui que ce soit se tint auprès d'elle.

Et pendant ce temps, elle ne lisait pas, elle ne travaillait pas, elle ne cherchait à se distraire d'au-

cune façon ; elle rêvait. La rêverie est le grand refuge des femmes qui souffrent des douleurs infinies.

Simon Vernier et le vieux baron d'Estignac, chacun de leur côté, cherchaient en vain à pénétrer le mystère de cette anomalie. Quand le père, puisant du courage dans sa tendresse éprouvée, venait en tête-à-tête interroger sa fille, elle avait des négations à opposer à toutes les demandes que lui faisait le vieillard. Et quand celui-ci la pressait encore avec la plus douce des obstinations, alors tout-à-coup elle fondait en larmes et venait cacher sa tête sur le cœur paternel. C'était véritablement à n'y rien comprendre.

Le mari n'était pas plus heureux que le père. Tout ce qu'il pouvait faire pour ramener un sourire sur ces lèvres jadis si fraîches et aujourd'hui décolorées était accueilli froidement, parfois même avec un geste de dédain, que Simon était seul à apercevoir. Mais cela ne le décourageait pas. Au contraire, il croyait alors que c'était lui seul qui était l'auteur et la cause de cette métamorphose. Et il repassait scrupuleusement sa vie parisienne pour voir s'il n'avait pas quelque tort à se reprocher envers sa femme. Mais il avait beau scruter sa conscience et chercher méticuleusement, il ne trouvait rien.

Le vieux baron d'Estignac était désolé. Il perdait lui aussi l'appétit et le goût du monde, et s'il eût été le matre, il aurait sur-le-champ ramené sa fille et son gendre dans le Quercy. C'eût été peut-être le meilleur parti à prendre ; mais le baron n'osa point provoquer cette détermination. Il craignait de s'aliéner à la fois et son gendre et sa fille.

Le mal avait paru d'autant plus effrayant à Simon Vernier qu'il se couvrait de mystère.

Le matin du jour où il courut chez Gaston de Loseraie, il était résolu à tout tenter pour sortir des angoisses au milieu desquelles s'écoulait sa vie, si calme et si douce quelques mois auparavant. Une grande tristesse s'empara de lui quand il apprit l'absence de son ami. A part Gaston, il n'avait personne à qui pouvoir confier ses peines et ses douleurs. Et d'ailleurs les afflictions morales sont de celles qu'on ne dépose que dans des cœurs éprouvés de puis longtemps.

Simon Vernier rentra donc au logis plus triste encore, s'enferma chez lui, et essaya de se distraire par le travail. Mais il n'avait goût à aucune besogne.

Les heures s'écoulaient lentement et le repas du soir réunissait toute la famille.

Lucie était pâle et triste, et une sombre mélancolie luisait dans ses regards. Le baron d'Estignac paraissait fatigué. Simon avait l'air préoccupé.

Evidemment il roulait quelque projet décisif dans sa tête.

La conversation fut languissante. On ne parlait que pour ne pas paraître, devant les domestiques, rester bouche close. Mais pas une de ces trois personnes n'osait aborder le sujet qui les préoccupait toutes les trois.

Cependant Simon Vernier et le baron annoncèrent qu'ils passeraient la soirée en famille, afin de ne pas constamment laisser Lucie toute seule.

— Que cela ne vous retienne pas, dit la jeune femme. La soirée sera fort ennuyeuse auprès de moi, et vous surtout, mon père, vous avez besoin de distractions.

En parlant ainsi, Lucie était adorablement belle. Ses longs cheveux blonds négligemment contournés en torsades laissaient entièrement à découvert l'ovale pur du visage. La pâleur des joues, éclairée par la lumière des lampes, était devenue transparente, et le grand cercle de bistre qui encadrait les yeux ne leur donnait que plus d'expression.

A l'aspect de tant de beauté, l'artiste l'emporta

On sait que les Sleswigois ont eu toujours la plus grande antipathie pour le service prussien, soit dans l'armée, soit dans la flotte.

L'Angleterre n'est pas seulement dominée par une panique inconcevable : elle est encore la proie d'une misère qui fait chaque jour les plus affreux progrès. Dans une réunion centrale de paroisses des quartiers de l'est de Londres, il y avait 6,203 pauvres assistés à domicile, à la fin de décembre, et près de 9,000 au bout de la première semaine de janvier.

Il ne se passe pas un jour sans que les feuilles de Londres annoncent la mort de deux ou trois individus, par la faim ou par suite de privations.

A Liverpool, les chantiers de construction pour les navires sont déserts aussi bien que ceux de la Tamise.

Dans les contrées où prévaut l'industrie du fer, et dans tout le district charbonnier et usinier de Wolverhampton, les hauts fourneaux ont leurs feux éteints.

A New-York, on a reçu des avis du Mexique, qui signalent l'imminence d'une révolte formidable contre Juárez. L'insurrection du Yucatan continue. Juárez a envoyé de nouvelles troupes dans cette province pour comprimer le mouvement.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La commission de dix membres chargée, au Sénat, d'examiner la loi sur l'armée, est composée de MM. le comte Boulay de la Meurthe, le vice-amiral comte Cecilie (1^{er} bureau); le maréchal comte Randon, le premier vice-président Boudet (2^e bureau); le général comte de La Rue, de Goulhot de Saint-Germain (3^e bureau); le maréchal Canrobert, Dumas (4^e bureau); le vice-amiral comte Bouët-Willauze, Béhic (5^e bureau).

M. le maréchal comte Randon sera président; M. Béhic, secrétaire, et M. Dumas, rapporteur de la commission.

On sait que le Corps-Législatif a inscrit dans la loi de finances du 31 juillet 1867 un crédit de 150,000 fr., destiné à augmenter le traitement des conducteurs des ponts-et-chaussées des trois classes les plus élevées.

Le *Moniteur* publie un rapport adressé à l'Empereur, par le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, sur l'emploi à faire de ce crédit. Le ministre a proposé de plus une très-utile et très-équitable amélioration. Il a demandé à l'Empereur de décider qu'à l'avenir les conducteurs principaux qui auront rempli pendant une certaine période de temps les fonctions d'ingénieur

pourront recevoir le titre de sous-ingénieur des ponts-et-chaussées.

Ce rapport est suivi d'un décret conforme aux vues du ministre.

L'Impératrice est partie subitement vendredi, à onze heures, de Paris, pour se rendre à Rennes, auprès de sa cousine la princesse Bacciochi, qui s'est cassée la cuisse en montant en voiture.

Samedi, à dix heures du matin, l'Impératrice a quitté Rennes pour revenir à Paris.

Malgré l'heure matinale fixée pour le départ, un grand nombre de personnes, dit le *Journal d'Ille-et-Vilaine*, se tenaient aux abords de la gare et ont accueilli Sa Majesté aux cris de Vive l'Impératrice! témoignant par leur attitude empressée et respectueuse de leur sympathie pour la souveraine.

Le docteur Nélaton est arrivé à Rennes, pour donner ses soins à la princesse Bacciochi. Dans la nuit, la fracture a pu être heureusement réduite.

L'état de santé de M. le comte de Goltz est de plus en plus satisfaisant. Son Excellence a déjà pu sortir en voiture.

On parle d'un projet de monument à élever, à Paris, à la mémoire de François Pon-sard. A la tête du comité chargé de recueillir les souscriptions figure, en qualité de président, le prince Napoléon. La commission se compose de MM. Emile Augier, Camille Doucet, Meissonnier, Georges Moreau-Chaslon, Jules Sandeau, Viollet-Leduc.

On vient de licencier le collège Sainte-Barbe.

Voici dans quelles circonstances a eu lieu cette mesure très-grave.

A la suite d'un procès scandaleux de la marquise d'Orvault, un jeune enfant adoptif de M^{me} d'Orvault avait été exclu de Sainte-Barbe.

Les élèves écrivirent à la *Liberté*, une lettre protestant contre cette exclusion et dont voici le texte :

« Ecole préparatoire de Sainte-Barbe, le 15 janvier.

» Monsieur le rédacteur,

» A la déplorable mesure prise par l'administration de Sainte-Barbe contre un malheureux enfant à qui l'on ne pouvait reprocher que la faute de sa naissance, les élèves de l'Ecole préparatoire croient devoir répondre par une protestation publique et unanime.

» Ils vous prient, monsieur le Rédacteur, de l'accueillir dans les colonnes de votre journal, afin que l'on sache bien qu'eux du moins ont conservé intactes ces traditions libérales qui ont fait jusqu'ici l'honneur de Sainte-Barbe qu'on semble aujourd'hui vouloir leur faire oublier.

» Veuillez agréer, monsieur le Rédacteur, l'expression de leur considération la plus distinguée.

Le baron ne répondit rien. Il feignit même de croire à l'efficacité du moyen proposé.

Il prit sa canne et son chapeau et fit semblant de sortir.

Mais un instant après il était dans son cabinet, épiant le moindre bruit.

Simon Vernier s'était dirigé vers l'appartement de sa femme, mais quand il essaya d'ouvrir la porte, il la trouva fermée par un verrou intérieur. Mille idées étranges traversèrent son cerveau, comme des éclairs sinistres. Il heurta la boiserie avec une violence qui était peu dans ses mœurs et dans son caractère. Mais sa femme vint lui ouvrir sur-le-champ.

Elle était calme en apparence et toute trace d'agitation avait disparu. Seulement on voyait tout de suite qu'elle venait de pleurer. Ses paupières étaient encore rouges et ardentes, et un léger incarnat sur ses joues pâles témoignait qu'elle avait cherché avec force à faire disparaître tout vestige révélateur.

Simon Vernier était violemment ému. Sa femme se dressait devant lui comme un point d'interrogation vivant et il ne trouvait aucune parole à lui adresser.

Ce fut elle encore qui la première prit la parole.

» Ont signé :

» Les cinq salles des candidats à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole normale;

» La salle des candidats à l'Ecole forestière;

» La salle des candidats à l'Ecole centrale;

» La salle des candidats à l'Ecole de Saint-Cyr;

» Les deux salles des mathématiques élémentaires.

A la suite de la publication de cette lettre par la *Liberté*, le président et un membre du conseil firent appeler chez le directeur les majors (premiers élèves de chaque étude) et voulurent en exiger, paraît-il, une rétractation. Les majors ayant demandé qu'il en fût référé à tous leurs condisciples, une réunion générale eut lieu. Dans cette réunion et à la suite d'un discours du président, approuvé par quelques-uns et mal accueilli par la grande majorité, on eut l'idée de faire voter ensemble les élèves sur le point en litige. Le vote eut lieu et le dépouillement du scrutin donna, sur 10 études, 2 pour et 8 contre la rectification.

Devant une résolution aussi nettement formulée, l'administration a cru devoir licencier l'école.

Le jury d'honneur chargé de prononcer sur les faits qui ont motivé l'incident Kervéguen s'est réuni, paraît-il, vendredi soir, chez M. Berryer, son président.

M. de Kervéguen s'est présenté assisté de son avocat, M^r Gournot.

MM. Havin et Guérout étaient assistés de leur avocat, M. Emile Ollivier.

L'avocat de M. de Kervéguen a développé et déposé des conclusions pour demander l'enquête sur les faits portés à la tribune du Corps-Législatif.

M. Emile Ollivier a pris la parole au nom des directeurs politiques du *Siècle* et de l'*Opinion nationale*. L'honorable défenseur n'a pas combattu la demande d'enquête.

Les parties s'étant retirées, le jury s'est prononcé pour l'enquête et en a fixé l'ouverture au 31 de ce mois. Il entendra les personnes citées par M. de Kervéguen.

L'enquête sera-t-elle publique?

On lit dans le *Journal de Naples*, du 12 janvier :

Les visiteurs du Vésuve, partis la nuit dernière pour Resina, s'élèvent à près d'un millier. Le nouveau ruisseau de lave qui, depuis 36 heures, a pris la direction de la Favorita a redoublé la curiosité du public. Malgré les difficultés du sentier escarpé, plus de la moitié des curieux ont gravi la montagne et sont venus s'asseoir vis-à-vis de la lave incandescente. Hier au soir, le beau temps a favorisé l'ascension; il était curieux de voir d'innombrables caravanes circuler, à la lueur des torches, sur un sol aride et sur la lave pétrifiée des dernières éruptions.

— Que me voulez-vous, dit-elle d'une voix brusque.

Au lieu de répondre, Simon fit quelques pas en avant et se trouva tout-à-fait dans l'appartement. Si la force morale lui manquait, il avait la volonté physique d'en finir.

Sa femme s'était retournée vers lui et le suivait d'un œil inquiet. Voyant qu'il s'était assis sur une causeuse, elle alla s'asseoir à l'angle opposé et attendit.

— Lucie, dit enfin Simon après un quart-d'heure de silence et sentant qu'il fallait se sauver avec un peu de hardiesse, je viens à vous comme à la plus pure, la plus charmante, la plus adorée des femmes, pour solliciter une parole franche qui mette un terme à la fausse situation dans laquelle nous nous trouvons tous. Que vous est-il arrivé, que vous aje fait, que vous a fait votre père qui puisse expliquer le changement que nous remarquons en vous?

— Pourquoi me questionner ainsi? Avez-vous entendu une plainte sortir de ma bouche?

— Non, Lucie, vous ne vous plaignez pas, mais vous souffrez.

— Oh! cela est peu de chose, les souffrances d'une femme, à qui ne saurait les comprendre!

— AVIS. — Les Pastilles de Potard, recommandées par tant de médecins, sont béchiques, incisives et calmantes; elles dissipent les glaires. Cet excellent pectoral convient surtout dans les catarrhes, rhumes, maux de gorge, gripes, asthmes, coqueluchés; dans les toux opiniâtres et irritations de la gorge ou de la poitrine. A Paris, 44, rue de Richelieu. — A Saumur, chez les pharmaciens; à Angers, pharmacie Ménière. (653)

Tribunaux.

SUCCESSION LA VARENNE. — DOCUMENTS COMPROUVANTS POUR CERTAINS JOURNAUX. — LA PREUVE DEMANDÉE PAR M. DE KERVEGUEN.

Mardi 14 janvier, M. le président Benoît-Champy avait à apprécier, comme juge de référé, une question des plus délicates et qui se rattache aux menées les plus secrètes de la politique de notre temps.

Il y a quelques mois mourut, d'une mort presque subite, M. Charles de la Varenne. Qui ne sait ce qu'a été M. Charles de la Varenne? Qui n'a entendu parler des relations qu'il a entretenues, d'une part, avec les hommes politiques les plus considérables de l'Italie, avec presque tous les ministres qui, depuis M. de Cavour, ont traversé les affaires de ce pays, et d'autre part avec les directeurs des principaux journaux politiques de France?

Quel a été au juste le caractère de ces relations: c'était là un mystère dont M. de la Varenne espérait bien que les voiles ne seraient jamais déchirés. Aussi, avait-il eu soin de renfermer dans une caisse soigneusement fermée tous les papiers qu'il entendait soustraire à l'indiscrétion de ses contemporains et même à la curiosité plus légitime de la postérité. Il avait pensé qu'il suffisait de cette suscription: « Papiers à brûler après ma mort, » pour que personne ne se crût le droit de violer la volonté d'un mort et de briser en quelque sorte le cachet de la lettre qu'il avait close.

Eh bien! que tous ceux qui seraient tentés de croire suffisante une pareille recommandation renoncent à cette illusion dont la naïveté même nous étonne de la part d'un homme qui était un peu diplomate. Tous les hommes descendant d'Eve: il suffit de leur signaler ce qui doit rester caché pour être assuré qu'ils arriveront à y jeter un regard indiscret... surtout si leur intérêt se mêle de la partie.

M. de la Varenne avait acquis assez vite une fortune assez considérable: on parle même d'un palais qu'il avait, si nous ne nous trompons, acquis ou fait construire en Italie.

C'était donc un bel héritage; aussi, ne manque-t-il pas de compétiteurs. D'une part, ce sont les héritiers à réserve: le frère et la mère; de l'autre, ce sont deux enfants que Charles de la Varenne avait légitimés par un mariage contracté en Italie peu de temps avant sa mort.

dans Simon sur le mari affligé. Il ne put retenir un cri d'admiration et regarda sa femme d'un œil qui semblait vouloir la graver éternellement dans son souvenir.

Avant la conversation fatale qu'elle avait par hasard saisie au passage, Lucie aurait pu être trompée par ce regard. Elle n'y aurait vu que l'expression de l'amour qu'elle inspirait. Mais à l'heure présente, cette illusion ne lui était plus permise.

Elle se leva brusquement de table, et, courant comme une biche effarouchée, elle alla s'enfermer dans la pièce la plus reculée de son appartement.

— Ah! mon Dieu! s'écria le baron d'Estignac, qui n'avait rien compris à la scène qui venait de se passer sous ses yeux, ce supplice ne finira-t-il donc jamais?...

— Mon père, dit Simon, que cette fuite n'avait pas moins surpris, laissez-moi faire, et ce soir même il faudra bien que le mystère qui nous entoure soit expliqué.

— Que voulez-vous dire, mon gendre?

— Vous pouvez sortir, si tel est votre bon plaisir. Pour moi, je reste. Je me jetterai aux pieds de Lucie, je la supplierai de mettre un terme aux tortures qui nous dévorent tous.

— Peut-être vous trompez-vous, Lucie. Et dans ce cœur peu habitué aux épanchements parce qu'il vit toujours dans la confiance de son bonheur, vous trouveriez plus de ressources que vous ne croyez dans un de ces moments critiques qui encombrant toute vie. Tenez, j'ai hésité longtemps à venir auprès de vous, quoique j'aie remarqué vos souffrances dès le premier moment. On hésite toujours à demander quoi que ce soit au cœur que l'on croit entièrement vous appartenir. Mais ce soir j'étais décidé. Je voulais rester auprès de vous pour retrouver au moins pendant quelques heures ces douces causeries intimes d'autrefois. Puis, à table, je vous ai regardée. Malgré vos douleurs ou peut-être à cause d'elles, vous étiez encore plus belle que d'habitude. Votre pâleur était ravissante. Et mon œil qui s'était posé sur vous pour vous envoyer un regard d'amour n'a pu s'en détacher, tant il était transporté d'admiration.

— Et c'est après de semblables paroles que vous me demandez encore des explications.

— Oui, Lucie; et que trouvez-vous de blâmable à tout ce que je viens de vous dire?

— Oh! rien. C'est bien ainsi, en effet, qu'aiment les artistes, toujours avec les sens.

Dernières Nouvelles.

Suivant l'International, M. de Beust aurait expliqué récemment aux trois ministères de l'empire son programme, qui se résumerait ainsi : maintien de la paix et amitié entre la Prusse, l'Italie, l'Autriche et la France.

Le Débat dément les bruits qui s'étaient répandus sur l'intention de reprendre le projet de fortifier Vienne.

Plymouth, 19 janvier, soir. — Le steamer *Cette* apporte des nouvelles du cap de Bonne-Espérance en date du 19 décembre. Quatre passagers qui ont fait partie de l'expédition, envoyée à la recherche du docteur Livingstone, déclarent qu'il n'a pas été assassiné. Ils ont vu des indigènes qui ont porté le bagage de Livingstone pendant cinq journées de route, au-delà de Marenta. Ces indigènes ont abandonné Livingstone parce qu'ils avaient peur d'être tués. Livingstone aura pris probablement une autre route.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

L'Illustration est le premier des journaux illustrés, non-seulement par la date (26^{me} année), mais par l'importance des matières qu'il traite. Lui seul, en effet, parmi les publications analogues, a le droit de faire suivre ses gravures d'un commentaire politique ou d'économie sociale. Lui seul peut offrir, dans un même numéro non-seulement la chronique, mais l'histoire de la semaine. Cette chronique, pourtant, il ne la dédaigne pas. La presse, depuis quelque temps, ne semble plus vive que d'articles de ce genre ; *L'Illustration* a son *Courrier de Paris*, qui tient le lecteur au courant de tous les propos de la ville et du théâtre, des choses du salon et des choses du boulevard. — Une *revue littéraire* donne des appréciations sur les livres nouveaux, depuis le roman à la mode jusqu'aux questions philosophiques à l'ordre du jour. — Les tribunaux occupent une place à part. La *nouvelle*, le *roman*, le *récit de voyage*, les *variétés littéraires*, artistiques ou scientifiques y coudoient le *bulletin politique* et la *revue de la bourse*. Car, seule encore, *L'Illustration* peut offrir à ses lecteurs un résumé financier. En un mot, elle est digne, en tous points, de sa renommée et de son titre, qui est tout un programme : *L'Illustration*, — *journal universel*.

ETAT-CIVIL du 1^{er} au 31 décembre 1867.

NAISSANCES, 21. — 12 garçons et 9 filles. DÉCÈS. — 1^{er}, Etienne Triau, charpentier, 69 ans, à l'Hôpital; — 2, Françoise Chambault, sans profession, 78 ans, veuve Jean-Baptiste Robert, rue de la Gueule-du-Loup; — 5, Marguerite-Sophie-Léa Rosset, sans

ment dans des copeaux de menuiserie; l'autre ne fut trouvé que le lendemain.

Celui-ci avait songé à gagner la toiture, ses sabots étaient restés dans la gouttière, mais il avait reculé devant le danger.

J. L.... ouvre les portes avec aisance et dextérité, une vrille lui suffit pour cela, les bouts lumineux et des cierges l'éclairent. Son petit matériel se compose d'un marteau, d'une égoïne et autres outils. Le tout était caché dans le quartier des Ponts, sous une touffe de gazon, une pierre, etc.

Aujourd'hui nos deux héros sont sous les verroux.

Saumur, 18 janvier 1868.

Monsieur le Rédacteur,

En relisant, dans votre numéro du 16 de ce mois, mon dernier article historico-archéologique sur la Breille, j'ai constaté dans le texte de la note (2), une erreur de rédaction qui conduirait à une erreur historique.

On lit, à la ligne trois de cette note, ces mots : *dont la veuve devint*, etc.; tandis qu'il faut lire, *dont la mère, veuve de Guillaume de Montsoreau, devint*, etc.

Veillez insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Tout à vous, PAUL RATOUIS.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 20 janvier, 6 h. 20.

Une crue se manifeste sur la Vienne. On présume que le maximum sera de 3 mètres à Châtellerault, et qu'il aura lieu le 21 janvier, vers 2 heures du soir.

AVIS ADMINISTRATIF.

CONTRIBUTIONS DE L'ANNÉE 1868.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que les rôles des contributions de l'année 1868, foncier, personnel-mobilier, portes et fenêtres et des patentes, rendus exécutoires par arrêtés de M. le préfet de Maine-et-Loire, des 8 et 11 janvier 1868, sont déposés chez M. le percepteur pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ces rôles.

Les réclamations en décharge, remise, réduction, modération et dégrèvement, seront reçues à la sous-préfecture de Saumur, pendant trois mois à partir de ce jour.

Les personnes qui auront formé des réclamations ne pourront, sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus ou à échoir pendant l'instruction des dites réclamations.

Hôtel de la mairie de Saumur, le 17 janvier 1868.

Le Maire,

CHEDEAU adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

délai qui expire vendredi 17 de ce mois, aurait compté trouver là des preuves qu'il s'est engagé à fournir; il aurait obtenu, s'il en faut croire M. Louis de la Varenne, par l'intermédiaire d'un abbé X..., la promesse de M^{me} veuve de la Varenne qu'elle lui livrerait ceux des papiers laissés par son fils, qui tendraient à justifier les accusations dirigées contre une partie de la presse française. Une procuration aurait même été donnée par M^{me} de la Varenne à M. de Kervéguen. Ainsi, dit-on, s'expliqueraient les conclusions de la mère; admises par le juge des référés, elles permettraient de faire la lumière sur des faits destinés à rester dans l'ombre.

Au nom de M. Pioger, tuteur des enfants, M^{re} Roche, avoué, s'en rapportait à la justice.

M. le président a ordonné que les papiers laissés par M. Charles de la Varenne seraient apportés à son cabinet; que lui seul en prendrait connaissance, les examinerait pour être pris, après cet examen, telle décision qui conviendrait.

La cause et les parties ont été ajournées à mardi prochain en référé.

L'affaire en nullité de mariage et de testament, qui devait être plaidée samedi prochain à la première chambre, par M^{re} Jossereau au nom des enfants légitimés, et M^{re} Lachaud au nom des héritiers réservataires, subira donc une nouvelle remise. (Figaro).

Chronique Locale et de l'Ouest.

La police de Saumur vient de mettre la main sur deux jeunes garçons de 13 à 14 ans, qui promettent beaucoup pour l'avenir.

Depuis quelques jours, plusieurs vols avaient été commis en ville : les traiteurs perdaient des pâtés de foie gras, les étalagistes des objets de toutes sortes. A l'église St-Pierre, à diverses reprises, on avait constaté le vol de bougies et de l'extrémité des luminaires et des cierges. Le voleur s'introduisait le soir dans l'église, se blottissait dans quelque coin, faisait son larcin la nuit, et sortait le jour après l'ouverture des portes.

Samedi, M. Neveu, rue de la Tonnelle, s'aperçut que sa maison, en réparation, à l'angle de la place St-Pierre, était occupée la nuit par des locataires qui ne payaient pas loyer. Il prévint la police, et, la nuit suivante, la patrouille, conduite par l'agent de police Pavier, pénétra dans l'établissement. On avait la certitude de la présence des voleurs; ceux-ci se chauffaient au premier avec du papier à tapisser qu'ils faisaient brûler, ce qui répandait une vive lumière.

Au premier bruit, nos oiseaux se dispersèrent. En cas d'alerte, leurs précautions étaient prises : l'un, le plus habile, dit-on, le jeune J. L..., gagna un grenier et se cacha entière-

ment dans des copeaux de menuiserie; l'autre ne fut trouvé que le lendemain.

Celui-ci avait songé à gagner la toiture, ses sabots étaient restés dans la gouttière, mais il avait reculé devant le danger.

J. L.... ouvre les portes avec aisance et dextérité, une vrille lui suffit pour cela, les bouts lumineux et des cierges l'éclairent. Son petit matériel se compose d'un marteau, d'une égoïne et autres outils. Le tout était caché dans le quartier des Ponts, sous une touffe de gazon, une pierre, etc.

Aujourd'hui nos deux héros sont sous les verroux.

Saumur, 18 janvier 1868.

Monsieur le Rédacteur,

En relisant, dans votre numéro du 16 de ce mois, mon dernier article historico-archéologique sur la Breille, j'ai constaté dans le texte de la note (2), une erreur de rédaction qui conduirait à une erreur historique.

On lit, à la ligne trois de cette note, ces mots : *dont la veuve devint*, etc.; tandis qu'il faut lire, *dont la mère, veuve de Guillaume de Montsoreau, devint*, etc.

Veillez insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Tout à vous, PAUL RATOUIS.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 20 janvier, 6 h. 20.

Une crue se manifeste sur la Vienne. On présume que le maximum sera de 3 mètres à Châtellerault, et qu'il aura lieu le 21 janvier, vers 2 heures du soir.

AVIS ADMINISTRATIF.

CONTRIBUTIONS DE L'ANNÉE 1868.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés, que les rôles des contributions de l'année 1868, foncier, personnel-mobilier, portes et fenêtres et des patentes, rendus exécutoires par arrêtés de M. le préfet de Maine-et-Loire, des 8 et 11 janvier 1868, sont déposés chez M. le percepteur pour y être mis en recouvrement, et que tout contribuable doit acquitter les sommes pour lesquelles il est porté à ces rôles.

Les réclamations en décharge, remise, réduction, modération et dégrèvement, seront reçues à la sous-préfecture de Saumur, pendant trois mois à partir de ce jour.

Les personnes qui auront formé des réclamations ne pourront, sous aucun prétexte, différer le paiement des termes échus ou à échoir pendant l'instruction des dites réclamations.

Hôtel de la mairie de Saumur, le 17 janvier 1868.

Le Maire,

CHEDEAU adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Les héritiers légitimes poursuivent la nullité du mariage et aussi la nullité d'un testament qui transmet toute la fortune à ces deux enfants; et selon le sort de la demande, la succession passera aux mains des enfants ou aux mains du frère et de la mère.

Lorsque l'inventaire fit découvrir la caisse contenant les fameux papiers que le décédé destinait au feu, les héritiers et les légataires intervinrent et demandèrent en référé qu'avant de procéder à l'autodafé, on recherchât si, parmi ces papiers, il n'y en avait pas quelques-uns qui touchaient à des intérêts de famille.

Il fut alors ordonné que cette caisse serait ouverte par M. le juge de paix; qu'en présence des parties, et si elles étaient d'accord, il serait procédé au récolement des papiers, de façon à désigner ceux qui devaient être brûlés et ceux qu'il pouvait être utile de conserver. Les parties n'ayant pu se mettre d'accord sur ce qu'il convenait de faire, M. le juge de paix ne put remplir sa mission tout entière, et, après un récolement sommaire, il se borna à apposer le scellé sur la caisse.

Aujourd'hui que le procès en nullité de mariage et de testament est sur le point d'être plaidé (il est inscrit à la première chambre au rôle des samedis) les héritiers demandent de nouveau qu'on recherche dans les papiers de M. Charles de la Varenne ceux qui sont de nature à jeter quelque lumière sur le procès pendant.

M. Louis de la Varenne, par l'organe de M^{re} Levesque, avoué, demandait que ces papiers fussent examinés par M. le président du tribunal qui seul aurait à indiquer si parmi ces papiers il en est qui doivent être conservés ou s'ils doivent être tous livrés au feu.

En même temps, M^{me} veuve de la Varenne, mère du décédé, concluait au contraire, par le ministère de l'avoué Dufailly, à ce que ces papiers lui fussent remis personnellement; c'était à elle que revenait, disait-elle, le soin d'exécuter la dernière volonté de son fils; elle offrait cependant de soumettre ces papiers à l'examen contradictoire des parties intéressées.

Pourquoi la mère prend-elle en cette circonstance des conclusions différentes de celles de son fils, bien que l'intérêt de l'un et de l'autre soit le même en ce qui touche le procès de succession???

C'est ici qu'il nous faut rappeler l'incident de Kervéguen et un autre litige pendant devant un tribunal d'honneur. Le journal *la Finance*, dans lequel M. de Kervéguen avait puisé les éléments des accusations qu'il a formulées à la tribune contre certains journaux, avait annoncé que la preuve des accusations qu'il formulait se trouvait dans les papiers inventoriés après le décès de M. Charles de la Varenne.

Or, M. de Kervéguen, qui a demandé, on le sait, pour apporter des justifications, un

— Les artistes, que dites-vous ?

— Vous avez parfaitement entendu. On me l'avait dit autrefois : enfant, je ne voulais pas croire.

— Lucie, pas de réticence, je vous prie; achevez, au nom du Ciel!

— Ecoutez, puisque vous voulez le savoir, autant vaut que je vous le dise aujourd'hui. Quand je me mariai, sans en rien dire à personne, à mon père surtout, je consultai une ancienne amie de pension. Elle était plus âgée que moi et était mariée depuis trois ans, comme nous aujourd'hui. « Prends garde de faire un faux pas, ma petite, me dit-elle. Quand un artiste nous mène à l'autel et devant l'écharpe d'un maire quelconque, il est toujours séduit par les formes extérieures. Il se préoccupe fort peu de ce que nous pouvons avoir ou dans l'esprit ou dans le cœur. La beauté sensuelle est la seule qu'il comprend. Heureuse encore seras-tu, s'il ne te prend pour l'un de ses modèles... » Voilà ce qu'on me disait, et moi, ignorante, je ne voulais pas croire. On ajoutait encore bien des choses dont je vous fais grâce. Mais, à mon tour, permettez-moi une question. Vous venez de me parler de ma beauté et m'avez ainsi donné le droit de vous interroger. Aujourd'hui, à table, était-ce avec vos yeux d'artiste

ou vos yeux de mari que vous me regardiez ?

Pour toute réponse à cette interpellation foudroyante, Simon Vernier courba la tête. Son silence était un aveu. Si quelque chose pouvait l'excuser, c'était au moins de ne pas recourir au mensonge pour essayer de pallier sa faute.

Il commençait donc à voir clair dans les ténèbres épaisses dont il était enveloppé. Mais, cependant, il ne connaissait pas tout encore; il n'en était qu'au commencement.

— A votre tour, vous vous taisez, reprit Lucie. Vous n'opposez pas même une négation à la question que je vous adresse. Je ne m'étais donc pas trompée. J'avais bien vu ce qu'il y avait dans vos yeux et dans votre esprit pendant que vous paraissiez porter un si vif intérêt à la pâleur douloureuse qui couvrait mes joues. Qui sait? Peut-être en ce moment vous arrangeiez une de ces œuvres qui font courir et causer tout Paris. Vous faisiez le pendant de votre *Désespoir d'amour*. Et bientôt les badauds et vos admirateurs diront : Voilà ce qu'il a fait avec sa femme, Lucie d'Estignac. C'est tout aussi beau, tout aussi vivant que ce qu'il avait fait avec sa maîtresse, la belle Mme de Lasplés!

Simon Vernier avait enfin le mot de l'énigme, et

ce mot était plus effrayant encore que toutes les imaginations qui avaient traversé son esprit.

Sa femme en lui parlant de la sorte avait conservé un calme apparent qui décapait l'énergie de ses paroles. Mais il aurait fallu n'avoir jamais rien observé dans sa vie pour ne pas voir que c'était par un effort violent de volonté qu'elle se retenait ainsi et qu'une prostration complète allait suivre cet effet.

Simon Vernier alors eut peur de tout ce qu'il avait fait, et ne voulant pas être témoin de la crise qui allait venir, il sortit pour donner un libre cours à son agitation.

Retiré dans son cabinet, le baron d'Estignac était aux aguets, en proie à une vive anxiété. Depuis longtemps le vieux gentilhomme n'avait d'autre passion au monde que sa fille. D'elle seule dépendait sa joie ou sa tristesse, et c'était lui qui peut-être désirait le plus ardemment la fin de cette crise qui jetait de l'amertume sur ses vieux jours.

Il entendit son gendre traverser les appartements à pas précipités et refermer sur lui avec violence la porte de l'hôtel qui ouvrait sur la rue. Il n'y avait pas à se tromper sur cette démarche irrégulière et saccadée. Evidemment, entre le mari et la femme venait de se produire une de ces explications qui

souvent décident de toute une existence.

Le baron courut aussitôt chez sa fille.

Il la trouva étendue sur le parquet, privée de sentiment. Une pâleur mortelle couvrait ce visage si pur et si beau, et pas un mouvement ne venait révéler que la vie n'était pas absente et n'était que suspendue à la suite d'une émotion trop forte.

La première pensée du baron fut de croire à un crime.

Tremblant de tous ses membres, il se jeta sur le corps de sa fille, et l'inonda des larmes qui s'échappaient impétueusement de ses yeux depuis longtemps déshabitués de pleurer.

Ce ne fut qu'en sentant sous sa main son cœur qui battait encore qu'il songea à appeler du secours.

Il sonna de façon à briser tous les cordons de sonnettes, et bientôt toute la maison se trouva réunie dans l'appartement de la jeune femme.

(La suite au prochain numéro.)

profession, 24 ans, épouse Etienne-Théodore Monnerau, rue Pavée; — Antoine-Louis Perrot d'Ablancourt, pharmacien, 51 ans, rue de la Tonnelle; — 6, Marie Bertignole, sans profession, 77 ans, veuve Louis Delarue, rue du Roi-René; — 7, Pierre Gadois, fusilier au 14^{me} de ligne, 23 ans, Hôpital militaire; — Jeanne Têtedoye, journalière, 80 ans, veuve Pierre-Mathurin Frevier, à l'Hôpital; — 9, Scholastique Huppon, sans profession, 75 ans, veuve Gervais Moriceau, Grand'Rue; — 10, Rose Vrignaud, journalière, 72 ans, veuve François Thibouf, à l'Hôpital; — 11, Jean-René Girault, propriétaire, 64 ans, route de Varrains; — Marie Mignon, sans profession, 58 ans, veuve Pierre Cailhabet, quai de Limoges; — 12, Jean-Marie Montreuil, terrassier, 76 ans, à l'Hôpital; — 14, Jeanne Girard, chapeletière, 72 ans, à la Providence; — Caroline Vassou, chapeletière,

14 ans, à la Providence; — Pierre Blain, journalier, 79 ans, rue de la Visitation; — 15, Cosselan, mort-né, rue Saint-Nicolas; — 16, François Ruault, forgeron, 52 ans, à l'Hôpital; — 17, Louis Blandin, garçon de café, 21 ans, rue Royale; — 19, Jean-Guillaume Lebours, piqueur de grès, à l'Hôpital; — 20, Hortense Ebraie, journalière, 41 ans, épouse Antoine Goulet, rue de la Visitation; — 21, Jeanne Blain, journalière, 64 ans, épouse Pierre Dureau, à l'Hôpital; — 22, Adrien-Paul Papin, 20 heures, rue du Portail-Louis; — Michel Legailard, charpentier, 70 ans, à l'Hôpital; — 23, Clément Touret, terrassier, 21 ans, à l'Hôpital; — 24, Emérance Epha, domestique, 24 ans, à la Providence; — Marie Guillet, domestique, 57 ans, à l'Hôpital; — 25, Lucien Proust, 9 ans, rue Saint-Michel; — 28, Charles-Alphonse de Sain de Bois-Comte, propriétaire, 72 ans, domicilié rue de

Bordeaux; — Mari^e Joulain, journalière, 64 ans, veuve Jean Cerbelle, à la Providence; — 29, Catherine Mercier, journalière, 73 ans, à l'Hôpital; — 30, Napoléon-Hector Chérouz, carrossier, 60 ans, rue d'Orléans; — Charles-Victor Billy, 2 ans, rue Saint-Nicolas; — Pierre Hubert, journalier, 76 ans, à la Providence; — Julie Barbaud, sans profession; 69 ans, veuve Jean Burgevin, rue des Moulins.

Marché de Saumur du 18 janvier.

Froment (l'h. 77 k.)	31 22	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	30	(hors barrière)	35 45
Seigle	20	Paille de litière, id.	
Orge	16	Foin	56 85
Avoine (entrée)	14 50	Lucerne (les 750 k)	54
Fèves	17	Graindelin (70 k.)	26
Pois blancs	29	— de trèfle (70 k.)	115
— rouges	27	— de luzerne	90
Cire jaune (50 kil.)	220	— de colza 65 k	24
Huile de noix 50 k.	60	— de chenevis	26
— de chenevis	42	Amandes cassées	
— de lin	50	(les 100 k.)	

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).		
Coteaux de Saumur, 1867.	1 ^{re} qualité	110 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 90
Ordin., envir. de Saumur 1867.	1 ^{re} id.	55 à 65
Id.	2 ^e id.	» à »
Saint-Léger et environs 1867.	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1867.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	» à »
La Vienne, 1867.		32 à 38
ROUGES (3).		
Souzay et environs 1867.		65 à 75
Champigny, 1867.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	» à »
Varrains, 1867.		» à »
Varrains, 1867.		65 à 75
Bourgueil, 1867.	1 ^{re} qualité	75 à 90
Id.	2 ^e id.	» à »
Restigny 1867.		70 à 80
Chinon, 1867.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	» à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE ROLAND-ROBIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Roland-Robin, marchand de comestibles, demeurant à Saumur, sont de nouveau prévenus que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce, le mardi 28 janvier courant à midi.

Le greffier du Tribunal,
TH. BUSSON.

Etude de M^e LEROUX, notaire.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

PAR ADJUDICATION,

Le 26 janvier 1868, à midi, en l'étude de M^e LEROUX,

UNE MAISON,

Située à Saumur, place du Marché-Noir, appartenant à M^e et D^{me} Jagot, occupée en ce moment par M^{me} Carré, bonnetière, joignant d'un côté les enfants Jagot, d'autre côté M. Alphonse Jagot.

S'adresser à M^e JAGOT, rue du Puits-Neuf, pour visiter la maison.

A CÉDER

Un fonds de commerce

DE

MERCERIE

BONNETERIE

Situé à Tours (Indre-et-Loire).

Cet établissement, bien achalandé, est situé dans le plus beau quartier de la ville.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Tison, rue des Payens, 12, à Saumur. (17)

A VENDRE

BONS COTRETS, livrés à domicile.

S'adresser à M. Porrou, marchand de bois à Saint-Florent. (604)

M^{me} BEAUDOUX-LEROY,

M^{de} DE MODES,

Rue Saint-Jean, à Saumur,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'aucune modification n'est apportée à sa maison de commerce, et qu'elle continue les affaires comme par le passé. (9)

PLUS DE HERNIES
Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires
Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.)
Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

MAGASIN DE MODES

Rue Saint-Jean,

MAISON BERTHUELLE, AU 1^{er}.

Vente et Confection.

M^{me} CYNISCA MARIN a l'honneur de prévenir les dames que, n'étant plus chez M^{me} Beaudoux, elle vient de s'établir rue Saint-Jean, 54, maison Berthuelle. (10)

On demande à acheter d'occasion le Répertoire méthodique et alphabétique de DALLOZ, 44 volumes in-4^e.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques. (10)

ANCIENNE MAISON J. DAVEAU AINÉ,

MIROITIER,

Rue du Puits-Neuf, 25.

P. DAVEAU, doreur, neveu et successeur.

Glaces encadrées et non-encadrées, encadrements riches et ordinaires pour peintures, gravures et photographies, redore de cadres, fauteuils, consoles antiques et modernes, dorure de bâtiment, miroirs, toiles cirées toutes nuances, devant de cheminées, étamage de glaces.

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^e MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^e l'évêque d'Angers,

Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie Poussielgue frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE

DE LA TOURAINE, DE L'ANJOU, DU MAINE ET DU POITOU,
Pour 1867,

Publié par J.-X. CARRÉ DE BUSSEROLLE, membre de la Société archéologique de Touraine, auteur de l'Armorial général de cette province.

1 vol. petit in-12, de 447 pages; prix : 10 fr.

En adressant à l'auteur, rue Colbert, 96, à Tours, un mandat sur la poste de 10 fr. 50 c., on recevra le volume franco. (219)

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE
DE LA
CONVERSATION
ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRE,
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire,
de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs,
prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour
les personnes qui désireraient examiner cet important
ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 18 JANVIER.			BOURSE DU 20 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 60	»	»	68 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	99 85	»	05	99 85	»	»
Obligations du Trésor.	475	»	5	470	»	5
Banque de France.	3265	»	»	3270	»	5
Crédit Foncier (estamp.)	1365	»	»	1365	»	»
Crédit Foncier colonial.	460	»	»	460	»	»
Crédit Agricole.	610	»	»	608 75	»	1 25
Crédit industriel.	625	»	2 50	625	»	»
Crédit Mobilier (estamp.)	163 75	»	2 50	170	»	6 25
Comptoir d'esc. de Paris.	653 75	»	3 75	660	»	6 25
Orléans (estampillé).	875	»	»	876 25	1 25	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1155	»	2 50	1156 25	1 25	»
Est.	533 75	»	»	535	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	878 50	»	1 25	878 75	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	538 75	»	»	538 75	»	»
Ouest.	560	»	»	562 50	2 50	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1455	»	2 50	1462 50	7 50	»
Canal de Suez.	280	»	»	282 02	2 50	»
Transatlantiques.	265	»	2 50	267 50	2 50	»
Emprunt italien 5 0/0.	42 90	»	25	43 10	»	20
Autrichiens.	506 25	3	»	510	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards.	337 50	»	1 25	335	»	2 50
Victor-Emmanuel.	38 75	»	25	38 75	»	»
Romains.	47	»	»	48	1	»
Crédit Mobilier Espagnol.	198 75	2 50	»	207 50	8 75	»
Saragosse.	86 25	1	»	90	3 75	»
Séville-Xérès-Séville.	20 50	»	»	21	»	50
Nord-Espagne.	60	1	»	62	2	»
Compagnie immobilière.	73 75	»	»	69	»	4 75
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	319 50	»	»	319 50	»	»
Orléans.	313	»	»	314	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	327 50	»	»	327	»	»
Ouest.	312	»	»	312 25	»	»
Midi.	310 75	»	»	311	»	»
Est.	314 50	»	»	314	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18 LE MAIRE,